

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 24 JANVIER 2013**

### 1. **Aménagements fonciers**

#### **Rue du plat d'étain :**

L'aménagement de cette rue est en cours d'étude. Le projet primitif est présenté par le Cabinet Touchard. Il n'est pas figé et des modifications peuvent être apportées. Une réunion sera organisée à destination des riverains pour leur présenter le projet arrêté. Les travaux débiteront par le remplacement du réseau d'eau potable actuellement en fonte, par du PVC . Suivront les travaux de surface avec bordures, création d'une voie protégée pour piétons permettant de relier les différents services. Ces travaux sont prévus en 2 tranches :

- Une 1<sup>ère</sup> tranche du CD 30 à la ruelle située entre les n° 7 et 9
- Une 2<sup>ème</sup> tranche de cette ruelle aux rues de l'église et des Égornières.

#### **Plan d'aménagement et de développement durable :**

Suite aux diverses réunions de la commissions PLU, le cabinet Ponant a fourni un document d'orientation sur l'aménagement de la commune. Ce document revu et modifié a été présenté au conseil avec trois grandes orientations :

- Protéger la biodiversité et valoriser le patrimoine
- Améliorer la desserte du territoire et confirmer le développement économique de la commune
- Conforter le centre-bourg.

#### **Demande d'ouverture à l'urbanisation :**

Deux propriétaires de parcelles situées en zone 2 NA route de la Nouenne ont déposé une demande écrite d'ouverture à l'urbanisation. Un plan d'aménagement de ces parcelles accompagnait la demande. Après débat, cette demande a été rejetée par le Conseil.

#### **Acquisition de parcelle :**

Pour l'aménagement du carrefour entre la route de Furigny, le chemin de Champ Potin et la rue des Prunelliers, il est nécessaire d'acquérir une parcelle de 10 m<sup>2</sup>. Le Conseil accepte cet achat pour l'euro symbolique, les frais de bornage et notaire étant à la charge de la commune.

### 2. **Bâtiments communaux**

La grille tarifaire de location des salles prévoit pour, les associations le nettoyage des salles par le personnel en option. Or, il a été constaté que plusieurs associations ont laissé les salles dans un état peu acceptable. Il est proposé de réunir tous les présidents d'association pour rappeler les principes à respecter lors de l'utilisation des salles.

### 3. **Assainissement**

Le raccordement au réseau d'assainissement, obligatoire pour les riverains, est soumis à une participation financière. En délibération du 10 mai 2012 a été mise place la PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif) qui vient en remplacement de la PRE ( Participation pour Raccordement à l'Égout). Elle est exigible au moment du raccordement effectif de la construction au réseau. Le Conseil décide de réviser la grille tarifaire et adopte les tarifs suivants :

- Pour les terrains nus et les bâtiments sans assainissement individuel la PFAC passe de 1 950 € à 2 000 €.
- Pour les autres : la PFAC passe de 1 050 € à 1 100 €.

### 4. **Questions diverses**

**Aménagement des chemins ruraux** : plusieurs questions sur l'empierrement du chemin vers le bassin d'orage de Cissé. L'empierrement de celui de Vertagereau a été demandé par un agriculteur et sera réalisé par ses soins.

**Église** : des demandes de travaux ont été formulées. Compte tenu de leur importance, des devis vont être établis pour programmer un planning de réparation étalé sur les 8 à 10 ans à venir.

**Rythmes scolaires** : la réforme va s'appliquer à toutes les communes y compris celles qui sont toujours à 4,5 jours. Une réunion d'informations aura lieu. La commune sera présente.